



Délibération numéro	2023/92	
NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	23
Vote par procuration		04
Date convocation	13/09/2023	
Date de publication	27/09/2023	

**DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 19 septembre 2023**

L'an deux mille vingt trois
et le dix-neuf septembre,
à 18 heures,

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
Sous la présidence de : Monsieur Denis TURREL, Maire.

Présents : MM. Denis TURREL, Marie-Caroline TEMPESTA, Ali BENARFA, Madeleine LIBRET-LAUTARD, Michel VIGNES, Corinne GOUZY, Rémi RAMOND, Sandra DA SILVA, Elias TAYIAR, Françoise HENRY, Jacques GAILLAGOT, Bernard BARRAU, Pierre HELLÉ, Didier GENTY, Huguette DEDIEU, Franck QUIN, Corinne MASSA, Laurence CANITROT, Sandra LACOSTE, Fabrice COT, Emilie BLANIC, Bastien HO, Marion GÉLIS.

Procurations : Mme Sophie RENARD donne procuration à Mme Françoise HENRY, M. Stéphane LE BRUN donne procuration à M. Denis TURREL, Mme Marcella VALLANIA donne procuration à Mme Huguette DEDIEU, M. Julien GLINKOWSKI donne procuration à Mme Corinne MASSA.

Absents excusés : MM. Sophie RENARD, Stéphane LE BRUN, Marcella VALLANIA, Julien GLINKOWSKI.

Absents : Corinne PONS, Cédric HAMMER.

A été nommé secrétaire : M. Pierre HELLÉ.

**Objet : Solidarité avec la population marocaine et décision
modificative n°7**

Vu l'article L 1115-1 du code général des collectivités territoriales,
Vu l'urgence de la situation,

Face à la situation de crise qui frappe depuis plusieurs jours le Maroc, l'AMF a appelé les communes à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population marocaine touchée. Le Gouvernement et l'ensemble des associations humanitaires sont également mobilisées pour accompagner la population soumise à cette situation de guerre.

Sensibles aux drames humains de ce séisme, la commune de CARBONNE tient à apporter son soutien et sa solidarité au peuple marocain.

La commune de CARBONNE souhaite prendre sa part, dans la mesure des moyens dont elle dispose, dans l'élan de solidarité international qui se met en place.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de soutenir les victimes du séisme, dans la mesure des capacités de la collectivité, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 1 000 € au fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) – aide à la population du Maroc.

Aussi, afin de pouvoir verser cette aide, une décision modificative est nécessaire :

Dépenses de fonctionnement :

65888/65 Autres charges diverses de gestion courante	1 000 €
<u>Total</u>	1000 €

Recettes de fonctionnement :

73113/731 TASCOM	829 €
73114/731 IFER	171 €
<u>Total</u>	1 000 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De faire un don d'un montant de 1 000 € au fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) – aide à la population du Maroc activé par le Centre de crise et de soutien du MEAE, auprès du service recettes de la DSFIPE
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.
- D'approuver la décision modificative n°7.


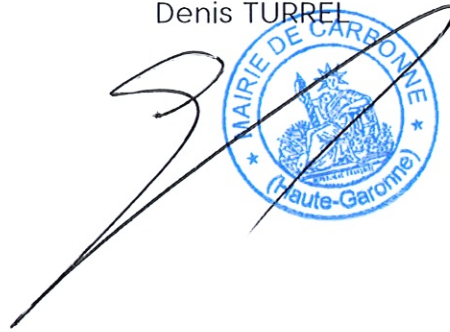
Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance
Pierre HELLÉ



Le Maire,
Denis TURREL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans le délai de deux mois suivant la réponse. L'absence de réponse dans un délai de deux mois au recours gracieux vaut rejet implicite.

